

PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée générale de l'Ordre des avocats de Genève du 5 avril 2019

Le Bâtonnier Lionel Halpérin déclare la séance ouverte à 13h35 et souhaite une cordiale bienvenue à tous les membres de l'Ordre des avocats.

Il excuse l'absence de Mes Claude Aberle, Fabien Aepli, Murat Julian Alder, Eric Alves de Souza, Charles de Bavier, Frédéric Bétrisey, Antoine E. Böhler, Robert Briner, Sylvie Buhagiar, Adeline Burrus-Robin, François Canonica, Philippe Carruzzo, Stéphanie Chuffart-Finsterwald, Jean-Marie Crettaz, Robert Fiechter, Sandra Fivian, Claudette Forest, Mathieu Gex, Pierre-Alain Guillaume, Alexandre Mazuranic, Daniel Meyer, Didier de Montmollin, Patrick Mouttet, Gérard Neuffer, Frédéric Ney, Floran Ponce, Julien Prontera, Philippe Prost, Christophe Rapin, Guy Reber, Alec Reymond, Pietro Rigamonti, Sara Rouselle-Ruffieux, Birgit Sambeth Glasner, Alexander Troller, Diane Vallée-Grisel, Pierre Vuille, Diana Zehnder et Robert Zoells.

Durant l'année écoulée, l'Ordre a eu la tristesse de perdre Mes Eugène Ibig et Doris Leuenberger. À leur famille ainsi qu'à leurs proches, il tient à exprimer ici, au nom de l'ensemble des avocats, ses sentiments de profonde sympathie.

En leur mémoire, il invite l'assemblée à se lever et à observer quelques instants de silence.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2018

Le procès-verbal est approuvé par acclamation.

2. Rapports du Bâtonnier, Trésorier, du Président de la Commission de la Permanence et de l'organe de révision

Le Bâtonnier explique que cette assemblée se déroule pour la première fois dans les locaux de la Fédération des Entreprises Romandes (FER) car l'Ordre des avocats n'est pas le bienvenu au Palais de justice, ni cette année, ni vraisemblablement les prochaines années.

Il remercie la FER pour l'accueil réservé à l'Ordre pour la présente assemblée mais promet aux membres que l'Ordre se battra pour retrouver au plus vite la place qui lui revient au sein du Palais de justice.

Le Bâtonnier commence son rapport en remerciant les trois secrétaires de l'Ordre, Mmes Mélissa Da Silva, Camille Emery et Christine Spina, de leur bonne humeur et leur engagement.

Il tient également à remercier la présence à la fois rassurante, solide et amicale de Mme Caroline Bydzovsky, Secrétaire générale de l'Ordre, qui permet d'assurer la continuité du travail de l'Ordre et de poursuivre le développement des activités au service des membres.

Il adresse ses remerciements à chacun des membres du Conseil qui consacrent un temps important au service des membres et qui lui assurent un appui constant.

Il remercie finalement le Comité du Jeune Barreau et son excellent Premier Secrétaire, Me Nicolas Gurtner, pour les activités organisées tout au long de l'année et pour ses idées foisonnantes.

Le Bâtonnier passe la parole au Premier Secrétaire afin qu'il puisse s'exprimer sur les activités du Jeune Barreau durant l'année écoulée.

Le Premier Secrétaire informe les membres que le Comité du Jeune Barreau a mis en place quatre nouveaux types d'activités. Plusieurs guides ont été édités (guides de la première heure et sur les débats de première instance au pénal) ou le seront prochainement (guide civil de procédure sommaire). Il évoque également la parution du protocole épistolaire, la mise en place du Concours Démosthène et du projet « *La parole est une voie* ». Il remercie le Comité sortant pour le travail remarquable effectué durant l'année écoulée.

Le Bâtonnier souligne le travail admirable réalisé par la Section des avocats de barreaux étrangers (SABE) depuis sa création, il y a quatorze ans. Il indique qu'il proposera, plus tard durant cette assemblée, de dissoudre cette section afin d'intégrer pleinement ses membres à l'Ordre. Il remercie le Président de la SABE, Me Guillaume Tattevin, et l'ensemble de son Comité, pour l'activité déployée.

a) Rapport du Bâtonnier

Le Bâtonnier a communiqué aux membres de l'Ordre un rapport annuel circonstancié dont il ne donnera pas lecture. Il estime que les points suivants méritent néanmoins d'être évoqués brièvement :

- **États généraux de l'Ordre des avocats**

Comme annoncé lors de la dernière assemblée, le Bâtonnier indique que des états généraux de l'Ordre des avocats ont pu être réalisés en un temps record grâce à l'engagement du Conseil et des présidents des groupes de réflexion. Il précise qu'onze groupes composés de sept avocats ont traités les sujets suivants :

- Place genevoise ;
- Enjeux de la digitalisation ;
- Organisation des études ;
- Ecole d'avocature ;
- Formation continue des avocats ;
- Fixation de la rémunération de l'avocat par l'État ;
- Ressources, infrastructures et services de l'Ordre des avocats ;
- Événements de l'Ordre des avocats ;
- Juristes d'entreprises ;
- Respectabilité de l'Ordre ;
- Méthodes de règlement des litiges entre avocats.

Une soixantaine de propositions ont été formulées par ces groupes et ont été étudiées ultérieurement par les membres du Conseil, qui en ont adopté un peu moins des deux tiers. Certaines propositions ont été refusées et d'autres feront l'objet de réflexions plus approfondies.

- **Nouveaux Us & Coutumes**

Grâce à l'entrée en vigueur des nouveaux Us & Coutumes, et particulièrement de l'art. 22, le nombre de dossiers ordinaires ouverts a été fortement réduit. Cette modification a permis au Conseil de se consacrer à l'avenir de la profession, à l'amélioration de la communication de l'Ordre et au développement des relations avec les autorités politiques, judiciaires et administratives.

- **Refonte du site Internet**

Le Bâtonnier informe les membres qu'une refonte complète du site Internet est en cours. Cette dernière devrait le rendre plus fonctionnel et améliorer l'accessibilité à la jurisprudence de l'Ordre en matière disciplinaire.

- **Discussions avec les études d'avocats**

Le Bâtonnier a organisé des réunions informelles avec les études de grande, moyenne et petite tailles afin d'échanger sur les sujets importants relatifs à la profession d'avocat.

- **Relations avec les autorités publiques**

Six prises de position ont été préparées par les Commissions de l'Ordre. Le Bâtonnier tient à les remercier chaleureusement pour cela. Au vu de la qualité du travail accompli, il arrive plus régulièrement que les autorités politiques demandent à l'Ordre de faire connaître son point de vue sur un projet législatif.

Le Bâtonnier ajoute qu'un des sujets inquiétants est celui de la modification de la LBA. Il indique que l'Ordre a préparé la prise de position de la FSA y relative et évoque les mesures que la Suisse envisage d'adopter et les risques pour le secret professionnel des avocats. Il assure que l'Ordre mènera le combat nécessaire avec l'aide des membres.

Il rappelle qu'en automne 2018, l'Ordre a mené une campagne active contre l'initiative dite pour l'auto-détermination ou contre les juges étrangers. En effet, le Conseil a considéré que le texte proposé portait atteinte aux droits fondamentaux.

- **Communication de l'Ordre**

Le Conseil a souhaité professionnaliser la communication de l'Ordre dans le but d'améliorer l'image de la profession, en mettant en avant certains événements qu'il organise (notamment *L'Avocat dans la Cité* et *L'Avocat dans les écoles*), les activités de la permanence juridique de l'Ordre ainsi que celles de la nouvelle plateforme *pro bono*. Cette professionnalisation vise également à anticiper, autant que possible, les crises susceptibles de porter atteinte à la réputation des avocats.

- **Renforcement de la place juridique genevoise**

Le Bâtonnier indique que l'Ordre souhaite mieux positionner la place juridique genevoise et qu'à cette fin, il a notamment rencontré le Service de promotion économique du canton (DGDERI). Ils ont réfléchi ensemble aux moyens de faire mieux connaître les compétences pointues des avocats genevois, dans des domaines variés. Une des pistes consisterait à valoriser l'arbitrage de premier choix à Genève et à renforcer l'attractivité des tribunaux. Le Conseil considère qu'il conviendrait en outre que les tribunaux puissent exercer en anglais.

- **Commission de l'Ordre**

Les Présidents des Commissions prennent la parole à tour de rôle.

- **Commission du droit civil et administratif (CDCA)**

Le Président de la CDCA, le Professeur Jean-Paul Vulliéty, prend la parole.

Il souligne que la CDCA est composée de neuf femmes et huit hommes. Il indique que la Commission est principalement mandatée par le Conseil mais rappelle que les membres peuvent le contacter pour toutes éventuelles remarques ou questions.

Il mentionne les différents rapports préparés par la CDCA durant l'exercice écoulé qui ont permis au Conseil de se positionner envers les autorités. Ils ont travaillé sur le projet de révision du Code de procédure civil (CPC), sur la modification de la Loi fédérale sur le droit international privé (LDIP ; chapitre du droit des successions), sur la modification de la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) et sur la suppression de l'art. 87 de la Loi cantonale sur l'organisation judiciaire (LOJ).

Le Professeur Jean-Paul Vulliétty ajoute que la Vice-Présidente de la Commission, Me Karin Grobet Thorens, et lui-même sont occasionnellement entendus par la Commission judiciaire du Grand Conseil pour donner leur avis sur certains projets législatifs. Cette année, ils ont notamment été convoqués pour donner leur avis sur la protection des donneurs d'alerte et la reconnaissance des droits procéduraux des victimes.

Il remercie le Bâtonnier et le Conseil de l'Ordre de leur confiance, ainsi que les membres de sa Commission.

– **Commission Innovations et Modernisation du Barreau (CIMBAR)**

Le Président de la CIMBAR, Me Jean-Cédric Michel, prend la parole.

Il indique que le premier sujet sur lequel la CIMBAR s'est penchée concerne le capital humain comme notamment la place des femmes au barreau, le *partner track*, les nouveaux rôles dans les études d'avocats et le partage des locaux. Le second principal sujet traité par la CIMBAR est la digitalisation, laquelle comprend les *legaltechs* et les *legal marketplace*. Le dernier point sur lequel la Commission a travaillé est le projet *Justitia 4.0*.

Il invite les membres à saisir la CIMBAR en cas de besoin.

– **Commission de droit pénal (CDP)**

Le Président de la CDP, Me Robert Assaël, prend la parole.

Il fait part du plaisir qu'il a eu à diriger la Commission, composée de dix-huit membres.

Il évoque le rapport remis aux membres et souhaite mettre en exergue deux principaux objectifs poursuivis par la Commission.

Le premier objectif a été d'influer sur les décideurs pour améliorer les conditions de détention. Cela a permis de mettre en place un projet pilote de réinsertion des détenus dès leur incarcération. Il évoque également le projet « *restart* », qui concerne les détenus qui doivent être réinsérés dans leur pays d'origine. Il mentionne le problème de la surpopulation carcérale, qui engendre des mauvaises conditions d'incarcération. La Commission mettra tout en œuvre pour poursuivre ce combat.

Le second objectif de la Commission est qu'elle soit un contrepoids au Ministère public, dont la toute-puissance est consacrée par le Code de procédure pénale et renforcée par la pratique de certains procureurs. Le projet de révision du Code de procédure pénale en cours n'est pas rassurant, raison pour laquelle la Commission intervient le plus en amont possible.

Il évoque la collecte de livres et d'habits pour les détenus et la Conférence sur l'ADN, qui ont été les deux événements principaux de l'année écoulée et ont rencontré un véritable succès.

Un des futurs projets de la Commission est d'inviter des joueurs professionnels de football suisse à la prison de Champ-Dollon, afin que les détenus puissent échanger avec eux.

Me Robert Assaël informe les membres que Me Camilla Natali, Me Gueric Canonica et Me Pierre Bayenet ont rejoint la Commission durant l'année écoulée.

Au nom de la Commission, il remercie Mme Caroline Bydzovsky, les membres du Conseil et Mme Jacqueline Empeyta.

– **Commission fiscale et financière (CFF)**

Le Président de la CFF, Me Antoine Berthoud, prend la parole.

Le Vice-Bâtonnier lui a cédé la présidence mais continue de collaborer efficacement aux travaux de la Commission.

Me Antoine Berthoud remercie les quinze membres qui composent la Commission de leur engagement.

La Commission est soucieuse de la sauvegarde des intérêts de la profession et des clients et intervient notamment dans le processus législatif. Elle est particulièrement préoccupée par le projet de révision de la LBA, qui constitue potentiellement une grave menace pour le secret professionnel des avocats y compris dans des domaines traditionnels de l'activité de l'avocat. À ce sujet, la Commission continuera d'apporter son soutien au Conseil et espère pouvoir être entendue quand le projet sera soumis au Parlement.

Il ajoute que la Commission est à disposition des membres pour les questions qui touchent à la taxation des avocats indépendants et salariés. Elle apporte également son soutien aux avocats d'études exerçant sous forme de sociétés de capitaux qui doivent contester des taxations devant les tribunaux.

Me Antoine Berthoud souligne les enjeux cruciaux de la votation du 19 mai 2019 sur la RRFA et sur le financement de l'AVS. Il estime qu'il est nécessaire de s'intéresser aux enjeux législatifs et aux questions qui seront soumises au vote. Il incite les membres à lire les textes soumis à votation.

Il remercie l'Ordre et son secrétariat pour leur soutien à la Commission, ainsi que le Vice-Bâtonnier pour la confiance accordée.

b) Rapport du Trésorier

Me Sandro Vecchio remercie Me Hadrien Mangeat pour la tenue des comptes de la CFP, Me Didier Nsanzineza pour ceux du Jeune Barreau et Me Philippe Girod pour ceux de la Permanence.

Il relève une augmentation des recettes d'environ CHF 65'000.- ainsi qu'une augmentation des dépenses de CHF 52'000.- qui donne un bénéfice consolidé de CHF 17'123.42.

Une augmentation du nombre de membres a occasionné une augmentation des cotisations et des recettes.

Le total du bilan consolidé s'élève à CHF 2'498'172.83 et que la fortune nette de l'Ordre est de CHF 2'342'562.-.

Les comptes sont approuvés par acclamation.

c) Rapport de la Commission de la Permanence de l'Ordre

Me Philippe Girod, Président de la Commission de la Permanence, confirme la teneur du rapport transmis aux membres de l'Ordre par e-mail.

La Permanence a réalisé un bénéfice de CHF 1'500.-, qui est intégré aux comptes de l'Ordre, et ajoute que les fonds propres se montent à CHF 125'000.-.

Les avocats volontaires de la Permanence ont dispensé environ 3'000 consultations durant l'année, ce qui représente une moyenne de douze personnes par jour.

Ce sont au total 145 avocats membres de l'Ordre qui sont inscrits à la Permanence. Il conviendrait que ce nombre s'élève à 180 pour assurer un fonctionnement optimal.

Me Philippe Girod rappelle que Mme Florence Rialland a succédé à Mme Odile Bonvin et dirige désormais la Permanence.

En ce qui concerne l'avenir de la Permanence, un groupe de travail a été mis en place afin de déterminer sous quelle forme elle pourrait être modernisée.

Le Bâtonnier remercie Me Philippe Girod du travail accompli depuis des années en tant que Président, ainsi que la Commission de la Permanence et sa directrice, Mme Florence Rialland.

d) Rapport de l'organe de révision d'OGH, EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES SA

M. Philippe Tardin étant malade, il a prié le Bâtonnier de l'excuser et de procéder à la lecture de son email du matin même lors de cette assemblée générale.

Me Sandro Vecchio procède à la lecture de ce courriel :

« Les comptes ne nécessitent aucun commentaire. En effet, en notre qualité d'organe de révision nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels de votre association pour l'exercice annuel clôturé au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de l'Ordre alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts. »

3. Discussion et vote sur ces rapports

Le Bâtonnier remercie le Trésorier, le Président de la Commission de la Permanence, les Présidents ou rapporteurs des Commissions ainsi que les réviseurs pour leurs rapports.

Il demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des commentaires à leur sujet.

Il invite l'assemblée à approuver l'ensemble de ces rapports, ce qu'elle fait par acclamation.

4. Fixation des cotisations pour l'exercice 2020

Le Conseil suggère de les maintenir dans leur état actuel, ce qui est accepté par acclamation.

5. Modification des Statuts

Le Bâtonnier informe les membres que le Conseil a décidé, sous la conduite de Me Isabelle Bühler Galladé, de proposer une refonte complète des Statuts.

Il donnera la parole à Me Isabelle Bühler Galladé, qui présentera les modifications proposées, et au Professeur Jean-Paul Vulliéty, qui s'occupera de répondre aux éventuelles questions.

Il désigne les scrutateurs : Me Chloé Groenendijk et Me Rhoxane Gros.

La majorité des deux tiers est requise pour modifier les statuts, conformément à l'art. 47 al. 4.

Le vote aura lieu à main levée, selon l'art. 17 al. 1, sauf si dix membres au moins demandent qu'il soit réalisé au bulletin secret.

Me Isabelle Bühler Galladé prend la parole.

Les membres ont reçu le texte des nouveaux statuts proposés par le Conseil ainsi que le texte des statuts actuels avec le suivi des modifications proposées.

Le projet d'améliorer et de moderniser les statuts, adoptés il y a quinze ans, a régulièrement été envisagé mais a toujours été reporté par faute de temps.

En 2017, le Conseil a enfin décidé d'entamer ce travail en commençant par la refonte des statuts entrés en vigueur en janvier 2018. Ensuite, le Conseil s'est concentré sur le texte fondateur.

Une partie des membres du Conseil ont analysé chaque disposition de ce texte fondateur, avec l'aide du Professeur Jean-Paul Vulliéty et de Me Annette Miccuci, ancien Premier Secrétaire.

Le Conseil propose d'approuver ces modifications en un seul vote sachant qu'il n'est pas possible de soumettre au vote chaque article séparément pour des questions de cohérence.

Les modifications proposées sont de trois ordres. Le premier est formel et consiste uniquement à harmoniser certains termes dans le texte, le second est toujours formel et consiste à déplacer des dispositions ou des titres entiers sans porter atteinte à la substance de ces dispositions pour plus de cohérence et le dernier implique des changements plus substantiels.

Elle fait part de la volonté de modifier l'article concernant l'adhésion à l'Ordre en renforçant sa signification et en rappelant les valeurs et les principes qui en font sens.

La deuxième modification importante est celle des dispositions consacrées à l'organisation de l'assemblée générale qui prévoient un vote. Le Conseil a souhaité modifier la manière de le comptabiliser pour ne pas tenir compte des abstentions ou des bulletins blancs afin d'obtenir une majorité. En revanche, il désire laisser la possibilité d'exprimer une absence de choix entre plusieurs candidats lors des votes relatifs aux élections. Le Conseil a également souhaité modifier la procédure relative aux procurations afin de répondre à une demande régulière des membres de l'Ordre. Il a aussi choisi de modifier les conditions pour se porter candidat à l'élection du Vice-Bâtonnier.

Le Conseil a souhaité ancrer le chapitre sur le principe de célérité dans le cadre d'une procédure disciplinaire. Il a également été décidé de supprimer la censure du catalogue des sanctions. Ces propositions ont notamment été adoptées lors des Etats généraux de septembre 2018.

La dernière modification concerne l'admission aux conditions très strictes des avocats titulaires d'un brevet étranger. La Section des avocats de barreaux étrangers (SABE) disparaîtrait et son comité intégrerait une nouvelle Commission de l'Ordre, la Commission des avocats de barreaux étrangers. Cette modification permettrait d'être en phase avec les règles des barreaux étrangers.

Le Conseil invite les membres à accepter les nouveaux statuts.

Le Bâtonnier remercie Me Isabelle Bühler Galladé pour son intervention et demande si un membre souhaite s'exprimer ou se renseigner sur cette modification.

Etant donné qu'aucune question n'est posée, le Bâtonnier propose de passer au vote à main levée sauf si dix membres au moins s'y opposent.

Aucune personne ne s'y oppose, le vote se déroulera à main levée.

Résultat du vote

Une seule personne s'oppose à la refonte des statuts.

Trois personnes s'abstiennent.

La modification est adoptée à une très large majorité, qui excède les deux tiers requis par l'art. 47 al. 4 des Statuts.

6. Remise des médailles de l'Ordre

Le Bâtonnier remet la médaille aux deux lauréats suivants, dont il retrace le parcours de vie et d'avocat :

- Me Olivier Dunant ;
- Me Pierre-André Morand.

Me Olivier Dunant remercie le Bâtonnier pour ses propos trop élogieux et prononce un bref discours à son attention.

Me Pierre-André Morand remercie à son tour le Bâtonnier pour ses aimables paroles et lui adresse également quelques mots.

7. Réélection d'un membre du Conseil en remplacement de Me Sandro VECCHIO, rééligible

Le Bâtonnier indique que Me Sandro Vecchio est membre du Conseil de l'Ordre depuis trois ans déjà et que son mandat est arrivé à son terme. Il invite l'assemblée à le réélire par acclamation pour trois ans supplémentaires.

Me Sandro Vecchio est réélu par acclamation.

8. Election d'un membre du Conseil en remplacement de Me Isabelle BÜHLER GALLADÉ, non rééligible

Le Bâtonnier adresse quelques mots à Me Isabelle Bühler Galladé, qui quitte le Conseil après avoir servi l'Ordre des avocats pendant six années. Il relève son engagement, son dévouement et son intelligence, qui ont permis d'éclairer les débats du Conseil.

Le Bâtonnier informe qu'une seule candidature a été reçue pour la remplacer. Il s'agit de celle de Me Sandrine Giroud, Présidente de la Commission des droits de l'Homme.

Le Bâtonnier soumet la candidature de Me Sandrine Giroud à l'assemblée.

Me Sandrine Giroud est élue par acclamation.

9. Divers

Personne ne souhaitant prendre la parole, le Bâtonnier clôt cette assemblée générale 2019 à 15h20 et donne rendez-vous aux membres à la Soirée des avocats à 19h30 au Centre de Congrès de Palexpo.